



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Point de presse COVID-19 du 24 avril 2020

Lors du point de presse COVID-19 du 24 avril 2020, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a annoncé les raisons qui ont conduit à l'annulation des examens de fin de scolarité obligatoire. Le certificat sera obtenu sur la base des notes reçues jusqu'au 13 mars. Cesla Amarelle a également annoncé la reprise de l'école, prévue le 11 mai. Ensuite, la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, Béatrice Métraux, a abordé la question du plan de protection pour l'administration cantonale, les administrations communales et les entités parapubliques, qui s'accompagne d'un concept général de distribution d'équipements de protection individuelle (masques, solutions hydroalcooliques et protections plexiglas). La cheffe du Département de la santé et de l'action sociale Rebecca Ruiz, a pour sa part évoqué l'élargissement des critères de dépistage à toutes les personnes présentant des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires ou présentant une soudaine perte de goût ou d'odorat. Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), Philippe Leuba a ensuite présenté les recommandations concernant la main-d'œuvre agricole, à l'heure où agriculture et viticulture attendent des travailleurs en provenance de l'UE. M. Leuba a aussi indiqué que les commerces d'alimentation concernés par les livraisons de masques à destination des particuliers sont tenus d'en limiter la vente par lot de 50 par personne et par jour. Avec le déconfinement progressif prévu dès le 27 avril, le DEIS aura la compétence de faire fermer les établissements qui ne respectent pas le plan de protection en vigueur. Enfin, le chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis a annoncé que le Conseil d'Etat a donné un mandat spécial au Contrôle cantonal des finances, pour la mise en œuvre, l'octroi et le suivi des dépenses liées au COVID-19 (voir le communiqué de presse). M. Broulis a également présenté les chiffres de ces engagements financiers et indiqué que la Direction générale des finances avait reçu de nombreuses demandes de modifications d'acomptes pour la période fiscale 2020.

[Point de presse COVID-19 du Conseil d'Etat du 24 avril 2020 - Dossier de presse \(pdf, 1.43 Mo\)](#)

[Communiqué du 24 avril 2020 \(mandat spécial au Contrôle cantonal des finances, pour la mise en œuvre, l'octroi et le suivi des dépenses liées au COVID-19\)](#)

Communiqué du 24 avril 2020 (annulation des examens de fin de scolarité obligatoire)

Archives des points de presse COVID Vaud (enregistrements vidéo)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2020